



Groupe d'échanges de pratiques

Assemblées citoyennes permanentes

Webinaire "L'articulation des assemblées citoyennes dans sa collectivité"

Le 11 février 2026, en visio-conférence, en partenariat avec le
département de Haute-Garonne et la participation de la Ville de
Lanester

Sommaire

I. Introduction du webinaire.....	2
Dans quel cadre ?.....	2
L'ICPC ?.....	2
Intervenant.es.....	3
III. Présentation des dispositifs.....	4
Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne permanente du département de Haute-Garonne.....	4
Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne permanente de la Ville de Lanester.....	5
IV. Echanges thématiques et retours d'expériences croisés.....	6
A. Penser l'imbrication avec sa collectivité en amont du lancement de l'assemblée.....	6
B. Quelles places pour l'administration et les élu.es dans cet espace délibératif ?.....	7
C. Quels effets de ces dynamiques d'imbrication ? Quelles places en aval de l'assemblée ?.....	8
D. En parallèle - en quoi ces instances impulsent une transformation des organisations ? - Haute-Garonne puis Lanester.....	10
V. Questions/réponses et autres témoignages.....	11
VI. Poursuites.....	12
Calendrier prévisionnel :.....	12

I. Introduction du webinaire

Lors du premier webinaire, qui s'est tenu le 25 avril, entre 13h00 et 14h00, un temps introductif a été prévu afin de présenter ou rappeler le cadre des échanges, les destinataires de ce groupe et le format des futurs échanges et productions. Le 17 juin, la première session thématique était organisée pour échanger sur des aspects spécifiques des assemblées citoyennes permanentes, celle-ci portait sur la reddition des comptes. Le 7 octobre, un échange était organisé sur la valorisation de l'engagement.

Le 11 février, la quatrième session de webinaire du groupe de travail questionnait les enjeux de l'articulation des assemblées citoyennes permanentes au sein des collectivités.

Avant de rentrer dans ce sujet spécifique, voici quelques rappels du cadre des échanges.

Dans quel cadre ?

Pour accueillir les discussions autour des Assemblées citoyennes permanentes, l'ICPC propose de créer un **groupe d'échanges de pratiques (GEP)**. Ce format permet de rassembler une communauté de praticien·nes impliqué·es ou intéressé·es par des problématiques similaires, dans le but de croiser leurs perspectives. Ce type de groupe est généralement **informel et flexible**, ce qui favorise la circulation des savoirs et des retours d'expérience sur des sujets concrets. Le format "groupe d'échanges de pratiques", a pour objectif de croiser les regards et de réunir des praticien.ne.s qui abordent le sujet depuis différents statuts et avec des niveaux de connaissance divers.

L'ICPC ?

L'Institut est une association qui regroupe près de 3000 praticiennes et praticiens de la concertation et de la participation citoyenne. Notre ADN est de partager des regards, des pratiques, et des retours d'expérience sur un certain nombre de dispositifs ou d'évolutions du contexte de la participation citoyenne. Nous sommes là pour nous nourrir d'échanges entre agents et agentes de collectivité ou de l'État, avec des consultants et consultantes, des chercheurs et chercheuses, et des membres d'associations. La force de notre réseau réside dans la diversité des personnes qui sont des praticiennes et praticiens de la participation citoyenne, mais dans des statuts différents. Nous avons tous envie de faire progresser le champ en nous nourrissant des dispositifs concrètement déployés.

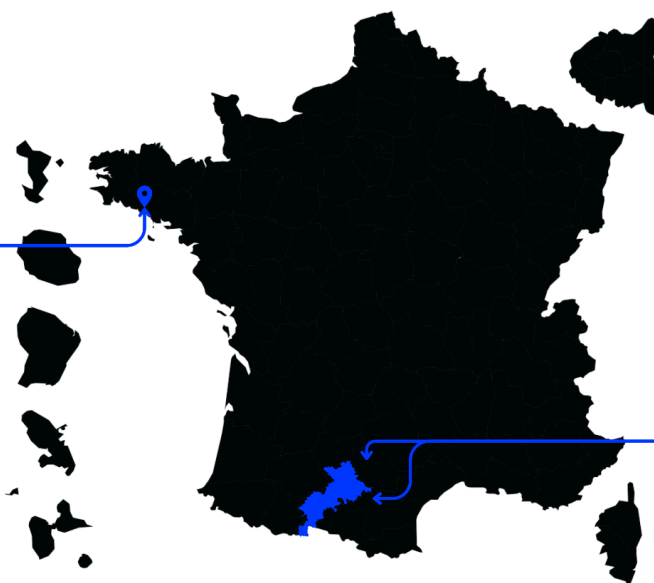
Intervenant.es

Pour échanger sur la thématique de l'articulation en interne, deux dispositifs ont été invités à dialoguer ensemble, l'Assemblée citoyenne du conseil départemental de Haute-Garonne et l'Assemblée citoyenne de la Ville de Lanester.



Maxime Padellec

Responsable du Service Vie Citoyenne - Ville de Lanester



Wulfran Despicht

Directeur Relation Usager.e.s & Démocratie - CD31



Marie Raclius

Cheffe de service Démocratie participative - CD31

III. Présentation des dispositifs

Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne permanente du département de Haute-Garonne

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Âge du dispositif et genèse	Depuis 2022 - Forte politique de concertation depuis 2015. Suite aux élections départementales de 2021, les élus ont souhaité un dispositif permanent pour compléter l'écosystème participatif. La commande politique initiale était large, permettant aux services de structurer le dispositif.
Panel	<ul style="list-style-type: none">• 1ère Assemblée (oct. 2022 - janv. 2025) : 168 membres (6 par canton, 3 hommes/3 femmes), tirés au sort après appel à candidatures.• 2ème Assemblée (nov. 2023 - juin 2024) : 108 membres (réduction suite évaluation AC1), tirés au sort avec un critère d'âge supplémentaire et un ciblage sur les jeunes et les CSP-.
Renouvellement	<ul style="list-style-type: none">• AC1 : 24 mois (a duré 27 mois).• AC2 : 18 mois (démarrée en novembre, se termine en juin).
Sujets	<ul style="list-style-type: none">• AC1 : "Bifurcation écologique du territoire" (saisine du Président), "numérique" (saisine collectivité), "précarité alimentaire" (auto-saisine).• AC2 : "Vieillesse de la population" / "Comment bien vieillir en Haute-Garonne" (saisine Président).
Objectifs	Éclairer les politiques publiques et la réflexion de la collectivité par des contributions citoyennes.
Moyens humains/budget	3,5 ETP (une chargée de mission à temps plein, deux chargés de mobilisation/suivi, une cheffe de service). Un AMO externe (environ 60 000 euros/an). Indemnisation des participants (90€/journée) + remboursement des frais de transport (10-15 000 euros/an) + frais de convivialité (10-15 000 euros/an).
Fonctionnement	Séances plénières le samedi toute la journée. Sur l'AC1, des séances inter-plénières en visio ont été réduites sur l'AC2.
Contexte territorial	<ul style="list-style-type: none">• CD31 fortement intégré depuis 2015, essentiellement dialogue intégré aux Directions• Un dispositif de consultation permanente, qui ne soit pas essentiellement concentré sur les compétences du département• Contexte budgétaire contraint

Fiche d'identité de l'Assemblée citoyenne permanente de la Ville de Lanester

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Âge du dispositif et genèse	Depuis 2023 - Volonté inscrite dans le contrat de mandature 2020-2026 suite à l'élection d'une liste citoyenne en 2001, avec un historique riche en démocratie participative (quartiers, budget participatif dès 2016).
Panel	40 habitant.es - composé de personnes tirées au sort (listes électorales, postales) et de volontaires, ouvert aux plus de 16 ans. L'objectif initial était de croiser les listes pour limiter les biais.
Renouvellement	2 membres arrivés en cours de route : ouvert. La première session, prévue pour 6 mois, a duré 1 an et demi (finie en mai 2025).
Sujets	Les citoyen.nes ont choisi parmi 3 thématiques proposées par les élus (lien social et lutte contre l'isolement, art dans la ville, arbre dans la ville). Le thème retenu a été "le lien social et la lutte contre l'isolement".
Objectif	Réaliser un diagnostic et formuler des propositions consultatives, avec un droit de suite des élu.es.
Moyens humains/budget	2 ETP qui ont parmi leurs missions l'animation et la facilitation (sur un service de 3 personnes gérant d'autres missions et d'autres dispositifs). Budget de fonctionnement annuel d'environ 10 000 euros. Pas d'indemnisation des participants, seulement reconnaissance symbolique.
Fonctionnement	Plénières le samedi matin (environ 15 sessions) complétées par des groupes de travail autonomes entre les plénières (porteurs de parole, visites, questionnaires)
Contexte territorial	<ul style="list-style-type: none">• Une collectivité attachée à la démocratie participative depuis 2001• Un dispositif d'expérimentation dans son fonctionnement

IV. Echanges thématiques et retours d'expériences croisés

A. Penser l'imbrication avec sa collectivité en amont du lancement de l'assemblée

Haute-Garonne

- **AC1** : L'imbrication avec l'administration et les élu.es n'avait pas été pensée en amont, ce qui a créé des difficultés et une construction hétérogène "au fil de l'eau". La compréhension de l'utilité de l'Assemblée par les directions était limitée.
- **AC2 (Amélioration)** : Suite à l'évaluation de l'AC1, une forte vigilance sur l'anticipation.
 - **Définition des saisines** : Dès le début de la campagne de mobilisation (février 2025 pour une installation en novembre), un travail a été mené avec l'ensemble des directions pour identifier les sujets où la contribution de l'AC serait utile. 4-5 sujets potentiels sont ressortis (autonomie/vieillesse, aménagement du territoire).
 - **Arbitrage et préparation** : Le Président a arbitré le sujet "vieillesse" dès l'été. Ce temps a permis aux services concernés et à l'AMO de préparer en amont le mandat et un "guide repère" pour acculturer les membres aux compétences départementales, à l'existant, et aux possibles, co-construit avec la direction métier.
 - **Mobilisation des participants** : Campagne mars-septembre ciblée vers les jeunes, les CSP-, et les territoires éloignés de Toulouse, avec des outils en langage clair et l'appui des directions terrain (MDP, MDS). L'indemnisation et le remboursement des frais sont des leviers importants.

Lanester

- **Volonté politique** : Créer un conseil consultatif local, avec comme objectifs clairs la cohésion, l'inclusion, l'engagement et la crédibilité des travaux citoyens (droit de suite).
- **Manque d'anticipation** : L'imbrication avec les services et les directions n'a pas été anticipée. Une "autonomie totale" a été laissée à l'ALC. Il a été constaté un manque de "liant" et la nécessité de réexpliquer la place des services et des élu.es au cours du mandat de l'assemblée.
- **Choix des thématiques** : Les citoyen.nes ont choisi parmi 3 thématiques proposées par les élu.es.
- **Cadrage** : Pas de cadrage budgétaire initial explicite pour les propositions. Sur les compétences, les élu.es ont encouragé les citoyen.nes à travailler sur des sujets dépassant les compétences communales (ex: mobilités, relevant de l'agglomération), promettant de relayer les propositions.
- **Mobilisation des participant.es** : Utilisation de listes électorales et postales pour le tirage au sort. Priorité à l'approche "aller-vers" pour les inscriptions et la campagne de mobilisation.

B. Quelles places pour l'administration et les élu.es dans cet espace délibératif ?

Haute-Garonne

- **Élu.es** : Sur l'AC2, les élu.es concerné.es montrent un "fort intérêt" pour les travaux. Ils assistent aux plénières (ex: l'élu en charge du vieillissement a passé une journée à écouter) sans intervenir dans les débats ni influencer. Une évolution notable par rapport à l'AC1.
- **Administration** :
 - **Référents métiers** : Un référent unique est désigné dans les directions partenaires pour suivre les travaux et faire le lien entre les propositions citoyennes et les possibilités techniques/l'existant.
 - **Acculturation** : Le "guide repère" sert à informer les membres sur le maillage territorial et les compétences du département.
 - **Facilitateur.rices internes** : Pour faire face aux réductions budgétaires et animer les débats des 108 membres, un réseau de volontaires (18 personnes pour la dernière plénière) issu.es des directions du département est formé à la démocratie participative et aux attendus de l'AC. Ils participent à l'accompagnement des travaux lors des plénières le samedi.
 - **Indépendance vs. Utilité** : Le département cherche un équilibre entre l'autonomie et l'autogestion de l'AC et son utilité pour la collectivité, pour éviter l'inefficacité si les entités vivent de manière trop séparée.

Lanester

- **Élu.es** : Volonté initiale de laisser une "large autonomie" aux habitant.es. L'élue référente évitait d'interférer, mais cela a parfois été perçu par les citoyen.nes comme un "manque de reconnaissance" ou de désintérêt. L'absence de l'élu peut créer un vide propice aux "interprétations et ressentis". Des temps d'échange avec les élu.es ont permis de baisser les tensions.
- **Administration** :
 - **Autonomie citoyenne** : Les habitant.es avaient une liberté totale pour faire leur avis, ont été formés (prise de parole, trame d'entretien, entrevues avec services/élus).
 - **Absence aux plénières** : Les services n'étaient pas présents aux plénières. Les habitant.es sollicitaient les services et les élu.es pour des entretiens.
 - **Conséquences** : Le manque de présence des services aux plénières a créé un vide, le service démocratie participative se retrouvant à "combler le vide" et à devoir justifier/expliciter les positions des autres services.
 - **Limites** : Le triptyque élu.es-services-habitant.es a moins fonctionné lorsque la place des services et des élu.es était trop en retrait.

C. Quels effets de ces dynamiques d'imbrication ? Quelles places en aval de l'assemblée ?

Lanester

- **Compréhension mutuelle** : Meilleure compréhension du contexte budgétaire et des contraintes par les habitant.es.
- **Montée en compétence citoyenne** : Les habitant.es ont développé des compétences (diagnostics, formulation de propositions claires et précises), malgré la frustration initiale due à la durée.
- **Production** : Un "avis citoyen" a été produit (avec aide graphique) et présenté au conseil municipal (remis symboliquement au maire).
- **Droit de suite et frustrations** :
 - **Instruction des services** : L'avis est transmis aux services pour analyse technique et budgétaire. Le responsable de service joue un rôle délicat de facilitateur et de relais.
 - **Exemples concrets** :
 - Propositions sur les mobilités (covoiturage avec panneaux stop) : Non de la compétence communale, relayées à l'agglomération. L'agglomération a été "étonnée" mais intéressée, mais les propositions s'inscrivent dans un calendrier propre (schéma des mobilités).
 - Application mobile : Refusée par la ville pour coût de fonctionnement et préférence pour le support papier.
 - **Bilan** : Les élu.es ont repris 60-70% des 20-25 propositions (amélioration de l'existant, communication), mais le refus des "propositions phares" (coûteuses) a généré de la frustration chez les habitant.es ("tout ça pour ça ?").
 - **Découverte continue** : La ville se positionne comme expérimentatrice et à l'écoute d'améliorations. Un travail est en cours pour comprendre et apaiser la frustration.

Haute-Garonne

- **Comité de suivi (AC1)** : Chaque rapport de l'AC donne lieu à un rapport de réponses et d'engagements de la collectivité, proposition par proposition. Un comité de suivi, initialement composé de 12 membres tirés au sort (mandat d'un an renouvelable), suit la mise en œuvre.
- **Difficultés du comité de suivi** : Maintien de la mobilisation des membres et des directions est un défi, notamment sur les sujets en auto-saisine ou avec des budgets tendus. Il nécessiterait un demi-ETP pour le suivi.
- **Effets concrets (AC1)** :
 - **Bifurcation écologique** : Les travaux de l'AC ont "nourri de manière très concrète et opérationnelle" la stratégie départementale de bifurcation écologique. Cependant, les "réalisations concrètes" de mesures proposées sont encore attendues.
 - **Numérique** : Constat similaire.

- **Précarité alimentaire (auto-saisine)** : Plus de difficultés à embarquer l'administration pendant les travaux et à suivre la mise en œuvre des propositions, car il n'y avait pas d'attente initiale de la collectivité. Souligne l'importance de l'imbrication et de l'utilité pour la collectivité.
- **Propositions hors compétences** : L'AC est libre de faire des propositions dépassant le champ de compétences du département. Ces propositions prennent la forme de "plaidoyer", que les élu.es peuvent relayer auprès d'autres collectivités ou dans un débat sociétal plus large.

D. En parallèle - en quoi ces instances impulsent une transformation des organisations ? - Haute-Garonne puis Lanester

Haute-Garonne

- **Transformation des élu.s** : Un "gap a été franchi" concernant l'utilité de la contribution citoyenne pour la fabrication des politiques départementales. Des élu.es initialement sceptiques se sont "fortement intéressés" et développent désormais des dispositifs participatifs dans leurs délégations.
- **Transformation de l'administration** :
 - **Rappel du citoyen.ne/usager.e** : L'AC rappelle aux services, dans une grande collectivité souvent focalisée sur les procédures et les règles, que l'usager et le citoyen sont au cœur des politiques publiques.
 - **Diffusion de la culture participative** : Le réseau de facilitateur.rices internes permet de faire connaître la démocratie participative et génère une "montée du nombre de sollicitations" des autres directions pour un appui méthodologique et d'ingénierie.
 - **Outils réutilisables** : Le "guide repère" conçu pour acculturer les membres de l'AC est aussi pertinent pour l'information des citoyen.nes, ouvrant des pistes d'articulation avec les services de relation usagers.

Lanester

- **Discours citoyen direct** : Les habitant.es "n'ont pas hésité à dire ce qu'ils pensaient", même aux élu.es, offrant une parole non polie et un feedback direct qui est rare dans d'autres espaces. Cela est perçu comme une valeur ajoutée.
- **Cohésion sociale et initiatives citoyennes** : L'AC a permis des "rencontres, des amitiés", des "soirées pizza" informelles où se créent de vrais espaces d'échange et de compréhension. Des habitant.es ont pris des initiatives (ex: création de groupes de voisinage pour lutter contre l'isolement) qui sont des "trésors" au-delà des réponses institutionnelles formalisées.
- **Charge de travail** : L'administration et les élu.es se sont rendu compte de la "charge mentale énorme" que generait cette ALC. L'évaluation de la première session est perçue comme un levier pour faire évoluer l'organisation (renforcer le lien avec les services en amont, accepter différentes formes d'engagement).
- **Transversalité** : Volonté de travailler sur l'articulation avec d'autres instances participatives locales (conseil municipal des enfants, EHPAD, conseil de développement de l'agglomération) pour ne pas fonctionner en silos et renforcer la mobilisation.

V. Questions/réponses et autres témoignages

Désertion des tirés au sort : Les deux territoires observent une difficulté à maintenir la mobilisation sur la durée, particulièrement pour les personnes tirées au sort (et notamment les CSP- les plus fragiles en Haute-Garonne, ou ceux qui ne voient pas le sujet rapidement en Lanester). Les raisons évoquées sont la durée du mandat, les difficultés personnelles/familiales, et la perception d'une formation initiale trop théorique (Lanester). Nécessité d'accepter des "cercles d'engagement" et de mobilisation différents.

Reconnaissance et convivialité : La convivialité (partagée à Lanester "pizza nights", et budgétisée en Haute-Garonne) est un facteur de reconnaissance et de création de lien.

Auto-saisine vs. saisine : L'auto-saisine (ex: précarité alimentaire en Haute-Garonne) permet de remonter des sujets importants pour les citoyen.nes (démocratie d'interpellation), mais complexifie l'engagement de l'administration et la mise en œuvre concrète s'il n'y a pas d'attente initiale de la collectivité. La saisine par la collectivité assure une meilleure imbrication et utilité.

Ouverture au public et récit : À Lanester, l'AC a été autonome pour contacter la presse, et les plénières étaient en chambre. L'évaluation interroge la possibilité de rendre le travail plus public et d'intégrer de nouveaux regards en cours de route. En Haute-Garonne, le récit se fait principalement via les rapports officiels et les comptes rendus aux suppléants.

Cadrage et compétences : Question de savoir si les citoyen.nes ne doivent travailler que sur les compétences de la collectivité. Les deux collectivités laissent de la marge (Haute-Garonne : plaider ; Lanester : élus relaient à l'agglomération), mais cela peut entraîner des frustrations en cas de non-mise en œuvre directe.

Articulations des instances : Question de l'articulation entre l'Assemblée citoyenne et d'autres dispositifs participatifs (conseils de développement, conseils de jeunes). C'est un sujet que les deux collectivités souhaitent approfondir, mais qui n'est pas toujours soutenu politiquement ou facile à mettre en œuvre.

Témoignage de Clermont-Ferrand (Observateurs citoyens) : Dispositif d'évaluation des politiques municipales par des habitant.es tirés au sort. Rejoint les problématiques de Lanester sur l'équilibre entre autonomie citoyenne et connexion aux services (risque d'orientation ou de propositions hors champ/sensibles). Interrogation sur le fait de proposer des sujets ou de les laisser choisir, et sur la gestion des déceptions quand certains sujets ne sont pas traités. La difficulté de gérer des propositions qui mettent en lumière les "failles de l'administration" est également soulevée.

Mutation vers l'opérationnel : Question sur la capacité à passer de la délibération sur des "problématiques du quotidien" (trottoir, poubelles) à des "thématiques d'intérêt collectif", et à donner la main aux habitant.es pour des "chantiers participatifs" plus opérationnels.

VI. Poursuites

1. Calendrier prévisionnel :

Notre dernière séance du cycle de travail :

- Une séquence sur la composition et la durée des mandats des assemblées citoyennes : regards croisés et prise de recul universitaire (à confirmer) - fin avril

Vous lisez ce compte-rendu et n'êtes pas dans la boucle mail pour ce groupe d'échanges de pratiques ? Envoyez un mail à Louise Jean-Albert - louise.jeanalbert@concerter.org